

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

de la société :

**TRIBERS**  
**6b, rue de la Haye**  
**78130 Les Mureaux**  
**FRANCE**  
Sarl au capital de 10.000 Euros  
RCS Versailles 480 604 677

en date du : 01 Janvier 2009

## 1. Préambule

1.1. La société Tribers est spécialisée dans la fourniture de prestations informatiques et numériques centrées sur l'internet.

1.2. Dans la totalité des présentes conditions générales de vente, la société à responsabilité limitée Tribers est dénommée "Tribers" et le Client "le Client".

1.3. Le terme "prestation" désigne ci-après une réalisation objet de la vente effectuée par Tribers. La prestation peut désigner une ou un ensemble de prestations de services tel qu'un conseil, un développement ou une intégration de systèmes informatiques, une mise à disposition d'une infrastructure technique ou d'un savoir faire, une maintenance, un programme de formation, une concession de licence d'exploitation de progiciel, de logiciel ou de brevet, les prestations annexes à l'acquisition d'un logiciel ou d'un progiciel et le suivi de ces derniers, ou toute autre prestation en rapport direct ou indirect avec l'objet social. Mais le terme prestation peut également désigner une vente d'objet mobilier tel qu'un appareil, un composant ou un support informatique.

1.4. Le fonctionnement de l'internet repose sur la coopération entre les opérateurs des différents réseaux sans qu'il y ait aucune obligation de fourniture ou de qualité de fourniture entre eux. Les réseaux peuvent avoir des capacités de transmission inégales et des politiques d'utilisation propres. Nul ne peut garantir le fonctionnement de l'internet dans son ensemble.

1.5. En application de la loi informatique et liberté 78-17 du 6 janvier 1978 modifié par la loi 2004-801 du 6 août 2004, l'informatique ne doit porter atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques.

1.6. Le Client reconnaît avoir été renseigné sur la nature du réseau internet, ses caractéristiques, ses usages, les limites de ses performances et des temps de réponses pour consulter, interroger ou transférer des données, et la grande disparité des conditions d'accès et d'équipement matériel et logiciel des postes y accédant.

## 2. Domaine d'application

2.1. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toute prestation de toute nature, effectuée par Tribers dans les pays du monde entier.

2.2. Les présentes conditions générales de vente pourront le cas échéant être complétées par des conditions particulières propres à chaque prestation selon l'un des 2 modes suivants :

- Énoncées au bon de commande et ayant pour seule fonction de préciser la nature et les caractéristiques de la prestation

- Détaillées dans contrat spécifique à la prestation qui précisera le cas échéant dans quelle mesure celui-ci complète les présentes conditions générales.

2.3. Toute commande de prestations auprès de Tribers entraîne l'adhésion entière et sans réserve des présentes conditions générales de vente ainsi que des éventuelles conditions particulières convenues.

2.4. Les conditions générales et les conditions particulières forment le contrat entre Tribers et le Client et prévaudront sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document, sauf dérogation préalable, expresse et écrite de Tribers.

2.5. Le fait que Tribers ne se prévale pas à quelque moment que ce soit de l'une des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites conditions.

2.6. Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes serait réputée ou déclarée nulle ou non écrite par un tribunal compétent, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties exprimée dans les présentes conditions générales de vente.

2.7. Tribers pourra modifier, réactualiser ou rectifier les présentes afin d'y intégrer toute évolution législative, réglementaire, ou technique obligatoire, ces modifications ne constituant en rien une modification du contrat avec le Client.

2.8. Tribers se réserve le droit de modifier, réactualiser ou rectifier les présentes de son propre fait. Dans ce cas, Tribers en informera le Client de manière nominative et expresse, et le Client disposera de 2 (deux) mois à partir de la réception de cet avis pour informer Tribers de son refus d'acceptation des conditions générales de vente ainsi modifiées, sans quoi les conditions générales de vente modifiées seront réputées acceptées et entreront en vigueur. En cas de refus par le Client des conditions générales de vente modifiées, il incombera à Tribers soit de notifier au Client la continuation de l'application des conditions générales de vente non modifiées aux prestations du Client éventuelles en cours, soit de mettre de plein droit un terme à ces prestations, l'ensemble de celles-ci devant alors être soldées au prorata de leur exécution au jour de leur extinction.

2.9. Tribers s'engage à communiquer les présentes conditions générales de vente à tout acheteur qui en fait la demande. De plus, toute personne peut en prendre connaissance sur le site internet de Tribers : <http://www.tribers.com/cgv-tribers.pdf>

## 3. Commande et formation du contrat

3.1. La commande est effectuée par l'intermédiaire d'un bon de commande rédigé par Tribers. La commande devient effective et le contrat formé dès que Tribers a reçu le bon de commande daté, signé par le Client et accompagné du montant de l'acompte convenu.

3.2. Le délai de validité du bon de commande ainsi que le montant de l'acompte demandé sont stipulés dans le bon de commande.

3.3. Le bon de commande est un élément contractuel indissociable des présentes conditions générales de vente, lesquelles et l'accès à leur consultation y étant mentionnées explicitement et/ou annexées.

3.4. Les prestations supplémentaires ou complémentaires éventuellement commandées à une période ultérieure doivent faire l'objet d'un nouveau bon de commande.

3.5. Tribers se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel existerait un litige antérieur ou dont l'activité, le discours ou le projet irait manifestement à l'encontre des valeurs sociétales ou morales (responsabilité, tolérance, transparence...) de Tribers, Tribers restant seul juge en la matière.

## 4. Durée

4.1. Les prestations de type unitaire, telles que réalisation d'application, de site, séances de conseil ou de formation, ont pour durée la durée de leur réalisation, qui court de la date de formation du contrat à la date de livraison de la prestation, à l'exception de la garantie qui court sur 1 (un) an à compter de cette même date de livraison (voir article 8 ci dessous).

4.2. Les prestations de type récurrent, telles que l'hébergement mutualisé ou dédié, la gestion de noms de domaine ou de services de messagerie e-mail ont une durée initiale incompressible de 2 (deux) ans à partir de la formation du contrat, et sont renouvelables annuellement par tacite reconduction, la non reconduction du fait de Tribers ou du Client devant être notifiée à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 3 (trois) mois avant la date anniversaire de la prestation, faute de quoi la prestation sera considérée comme acceptée par les parties.

## 5. Obligations et responsabilité de Tribers

5.1. Tribers s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaire à la réalisation de prestations d'une qualité conforme aux usages de la profession et à l'état de l'art.

5.2. Quelle que soit la nature des prestations qu'elle effectue, Tribers est tenue à une stricte obligation de moyens, à l'exclusion expresse de toute autre, ce que le Client reconnaît et accepte sans réserves.

5.3. Compte tenu de l'état de l'art, de l'évolution des technologies et des prestations les parties ont convenu que Tribers puisse, de plein droit, faire évoluer ou modifier ses prestations et les termes du contrat conclu, si la ou les évolutions ou modifications apportent au Client un service de qualité au moins équivalente.

5.4. Tribers pourra avoir librement recours à la sous-traitance pour tout ou partie de ses prestations. Tribers demeurera responsable à l'égard du Client de l'exécution de l'intégralité des obligations découlant des présentes, y compris des parties de la prestation éventuellement réalisées en sous-traitance.

5.5. Tribers met tout en œuvre pour fournir à ses Clients un niveau de sécurité informatique conforme aux usages de la profession et à l'état de l'art. Toutefois, au vu de la nature des menaces de sécurité en matière d'informatique et d'internet, et particulièrement de la rapidité et de l'imprévisibilité de leur évolution, Tribers ne saurait être tenu responsable des dommages subis par ou depuis les applications ou services fournis par Tribers au Client du fait de spams, virus, trojans ou toute autre menace de sécurité informatique.

5.6. De plus, la responsabilité de Tribers ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- La détérioration intentionnelle ou accidentelle par le Client ou tout tiers habilité par lui des applications ou services fournis par Tribers au Client;

- La mauvaise utilisation par le Client, sa Clientèle ou tout tiers habilité par lui des applications ou services fournis par Tribers au Client, notamment par faute, négligence, défaut de formation ou non-respect de procédures d'exploitation telles que fournies par Tribers lors de la livraison de la prestation;

- La perte, du vol ou de la divulgation intentionnelle ou non par le Client, sa Clientèle ou tout tiers habilité par lui de codes d'accès aux applications ou services fournis par Tribers, et leurs conséquences directes ou indirectes, telles que notamment les utilisations frauduleuses ou inappropriées qui en seraient faites;
- La destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au Client.

- La faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel Tribers n'a aucun pouvoir de contrôle ou de surveillance;

- La demande d'interruption temporaire ou définitive d'un service émanant d'une autorité administrative ou judiciaire compétente, ou notification d'un tiers au sens de l'article 6 de la LCEN.

5.7. Les réparations dues par Tribers en cas de défaillance qui résulterait d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse de tout dommage indirect tel que, notamment, préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de Clients (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défectuosité ou de piratage du système, action d'un tiers contre le Client, etc.).

5.8. Il est expressément convenu que si la responsabilité de Tribers était retenue de quelque manière que ce soit dans le cadre de l'exécution du présent contrat, le Client ne pourrait prétendre à d'autres indemnités et dommages et intérêts que le remboursement des frais engagés par lui au titre du présent contrat, et ce dans la stricte limite du montant de la prestation fixé au bon de commande et déjà réglé à Tribers.

## 6. Obligations et responsabilité du Client

6.1. Le Client certifie disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes.

6.2. Le Client reconnaît avoir reçu de Tribers toutes les

informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause. Ainsi, les choix effectués par le Client lors de la commande ainsi qu'éventuellement par la suite, demeurent sous son entière responsabilité. Le Client s'engage à fournir à Tribers tous les documents, renseignements et informations afin de lui permettre de réaliser la prestation conformément à ses besoins et souhaits.

6.3. En application des dispositions légales en vigueur, le Client est civilement et pénalement responsable du contenu du ou des sites internet et/ou applications que Tribers réalise pour lui, des informations transmises, diffusées et/ou collectées, de leur exploitation, des liens hypertextes, des revendications de tiers et actions pénales qu'elles suscitent, notamment en matière de propriété intellectuelle, de droits de la personnalité et de protection des mineurs. Le Client s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur dont notamment les règles ayant trait au fonctionnement des services en ligne, au commerce électronique, aux droits d'auteur, aux bonnes mœurs et à l'ordre public, ainsi que les principes universels d'usage de l'internet, communément appelés "Netiquette". Le Client garantit Tribers contre toute action en revendication de tiers liée au contenu des informations présentes dans les applications ou services effectués pour lui par Tribers.

6.4. Le Client s'engage à respecter l'intégralité des dispositions légales relatives à la prestation que Tribers effectuera pour lui, et notamment à effectuer toute démarche de déclaration ou de mise en conformité à laquelle il serait tenu légalement. Le Client garantit Tribers contre toute action qui pourrait être intentée à Tribers au titre des obligations légales du Client.

6.5. Le Client s'engage à ne pas pénétrer les systèmes informatiques de Tribers ou tenter de le faire.

6.6. Le Client s'engage à informer Tribers sous 7 (sept) jours de toute modification concernant sa situation, et dans les 24 heures de toute perte éventuelle des identifiants et mots de passe.

6.7. Le Client s'oblige à ne pas faire ou solliciter, faire ou demander quelque offre que ce soit aux personnels, collaborateurs, partenaires ou sous-traitants en relation avec Tribers sans accord expresse de celle-ci, ou de traiter directement ou de le prendre à son service sous quelque forme que ce soit et ce pendant la durée du présent contrat ainsi que durant l'année suivant son expiration.

## 7. Réalisation de la prestation

7.1. Tribers et le Client procéderont autant que possible à la rédaction d'un cahier des charges précis qui précisera les besoins du Client et décrira les caractéristiques de la prestation, ses fonctionnalités, et le calendrier des travaux. En cas de circonstances où la rédaction en bonne et due forme d'un cahier des charges n'aurait pas lieu, le cahier des charges sera réputé constitué de l'ensemble des documents officiels émis par Tribers avant le début de la réalisation de la prestation, tels que documents de spécifications, offres de prestations, compte-rendus de réunions, plannings, e-mails d'information au Client ou autre.

7.2. Tribers s'engage à réaliser la prestation dans le délai convenu et rappelé au bon de commande, lequel court à compter de l'acceptation de la commande par le Client et du paiement de l'acompte.

7.3. Le délai de livraison indiqué dans le devis ou tout autre moyen n'est qu'un délai indicatif fourni au Client. Seul le planning général du projet, établi en concertation entre les parties avant le début de réalisation de la prestation fait office de calendrier officiel pour le projet.

7.4. Il est de la seule responsabilité du Client de définir les besoins fonctionnels, techniques et de design du produit commandé, de collecter et de fournir à Tribers, sous sa responsabilité légale, les données (textes et documents photographiques principalement) nécessaires à la conception et/ou à la réalisation de la prestation. En cas d'imprécision dans la définition des besoins fonctionnels, techniques et de design du produit par le Client, Tribers pourra en cas de nécessité, adapter librement le besoin fonctionnel, technique ou de design.

7.5. Toute demande de modification ultérieure à l'acceptation du cahier des charges, émanant de l'une ou l'autre des parties, devra obligatoirement être validée par l'autre partie avant d'être

intégrée à la prestation.

7.6. Tribers réalisera la prestation conformément au cahier des charges et devra informer le Client en cas de difficulté imprévisible de toute nature (technique, légale, relationnelle) survenant au cours de la réalisation de sa prestation et susceptible d'entraver son bon déroulement, ce qui donnera lieu à une concertation entre les parties pour déterminer la solution la plus adéquate.

7.7. Le Client s'engage à fournir à Tribers tous les éléments en sa possession nécessaires à la réalisation de la prestation (textes, images, médias, documents ou procédures techniques ou juridiques...) selon un calendrier convenu avec et accepté par Tribers, et à répondre dans un délai suffisamment court aux demandes d'informations complémentaires de Tribers.

7.8. Tribers se réserve le droit de refuser texte, illustration et en général tous contenus qui sont contraires aux bonnes mœurs, ou en infraction avec la législation.

7.9. Le Client procédera aux validations intermédiaires de la prestation convenues avec Tribers. Ces validations devront être effectuées dans le respect du planning convenu.

7.10. En aucun cas Tribers ne sera tenu pour responsable en cas de retard dans le planning prévu du fait du Client. Dans ce cas, Tribers est libre de re-planifier le délai avant livraison sans que cette re-planification ne constitue un manquement à ses obligations.

7.11. La livraison du produit se fait au cours d'une réunion dans les locaux du Client (ou à défaut par téléphone ou messagerie email). Les processus d'exploitation et de mise à jour seront discutés durant cette réunion. La recette de la prestation sera établie à cette occasion et le procès verbal de recette sera signé de façon contradictoire par les parties.

7.12. En cas de réserve du Client pendant la recette du site, celle-ci doit être mentionnée sur le procès verbal de recette et Tribers possède un délai de trente jours ouvrables pour effectuer les modifications nécessaires à la levée de cette réserve. L'émission d'un réserve par le Client, n'ouvre pas droit à préjudice de quelque façon que ce soit et ne suspend en aucune manière le paiement du solde restant dû.

## 8. Garantie

8.1. Pour les seules prestations aboutissant à la fourniture d'une application ou d'un site internet, Tribers concède au Client une garantie, d'une durée limitée à 1 (un) an à compter de la signature du procès verbal de recette par les parties, contre les défaillances ou dysfonctionnements consistants en un comportement répétitif et reproductible de l'application, imputables directement à celle-ci et ne correspondant ainsi pas au cahier des charges. Tribers s'engage, pour la durée de la garantie, de tout mettre en œuvre afin de corriger ces défaillances ou dysfonctionnements en cohérence avec le cahier des charges.

8.2. La garantie décrite ci-avant est valable uniquement dans le cas où les règles ci-dessous sont respectées :

- Usage normal de l'application ;
- Hébergement de bonne qualité et adapté aux besoins en ressources du site dans le cas d'un hébergement non pris en charge par Tribers ;
- Absence totale de toute intervention, de toute modification ou tentative de modification du produit par un tiers quel qu'il soit, sans l'autorisation préalable et écrite de Tribers ;
- Respect par le Client de ses obligations de paiement aux échéances prévues.

8.3. Pour pouvoir invoquer le bénéfice de cette garantie, le Client doit aviser Tribers sans retard et par écrit des vices qu'il impute à la prestation, et fournir toute justification quant à la réalité de ceux-ci.

8.4. Cette garantie couvre les frais de main-d'œuvre et en général les travaux résultant de l'obligation de garantie. Ces différentes interventions n'ont pas pour conséquence de prolonger la durée de la garantie ou de la faire recommencer.

8.5. De convention expresse, la responsabilité de Tribers est strictement limitée aux obligations ainsi définies et Tribers ne sera tenue à aucune indemnisation de quelque nature que se soit notamment en ce qui concerne les vices cachés et les dommages matériels ou immatériels directs ou indirects.

## 9. Noms de domaine

9.1. L'achat et le transfert de domaine sont soumis à des conditions imposées par les organismes agréés d'enregistrement.

9.2. Tribers pourra effectuer pour le compte du Client toutes les démarches d'enregistrement, de transfert ou de gestion technique de noms de domaine auprès des organismes compétents. Tribers informe ici le Client que les coordonnées nécessaires à la création du domaine devront être transmises ainsi aux organismes d'enregistrement nécessaires, et que la responsabilité de protection de ces données relève exclusivement de ceux-ci.

9.3. Le Client est propriétaire du nom de domaine réservé pour lui. Tribers n'agissant qu'en qualité d'intermédiaire technique auprès des organismes agréés d'enregistrement.

9.4. Le Client prendra à sa charge l'intégralité des conséquences, de quelque nature qu'elles soient, y compris pécuniaires, au cas où il n'aurait pas reçu mandat des personnes dont il transmet les nom et coordonnées aux fins d'enregistrement d'un nom de domaine.

9.5. Si Tribers peut être amené à conseiller le Client dans le choix du ou de ses noms de domaine, le Client reste seul décideur final et propriétaire du ou des noms de domaine qu'il charge Tribers de déposer pour lui, et assume ainsi toutes les responsabilités civiles, pénales ou commerciales qui en découlent. Le Client garantit ainsi Tribers contre toute action pouvant être intentée contre Tribers à ce sujet, notamment dans le cas où le nom de domaine porterait atteinte à un quelconque droit d'un tiers ou contreviendrait à une disposition légale de tout ordre.

9.6. Toute prestation de noms de domaine fournie par Tribers est payable annuellement et d'avance, au plus tard 7 (sept) jours avant la date anniversaire de la prestation. La facture sera établie et expédiée entre 30 (trente) et 10 (dix) jours avant la date anniversaire du renouvellement. Le règlement de cette facture doit parvenir à Tribers 7 (sept) jours avant la date anniversaire pour permettre le bon déroulement des opérations de renouvellement. A défaut de réception du règlement dans les 7 (sept) jours précédant la date anniversaire de la prestation de noms de domaine, Tribers procédera à une relance par envoi d'un mail à l'adresse mail du Client. Dans la mesure où le règlement ne serait pas parvenu à Tribers 1 jour avant la date anniversaire de renouvellement du nom de domaine, le nom de domaine sera considéré comme abandonné par le Client et Tribers ne sera pas tenu de conserver ce nom de domaine qui redeviendra disponible à la réservation pour d'autres demandeurs ; Le Client ne pourra prétendre à aucune indemnité, ni dédommagement. Les boîtes mails liées à ce nom de domaine seront détruites.

## 10. Hébergement

10.1. L'hébergement caractérise les ressources techniques et moyens mis à la disposition du Client lui permettant de publier et d'exploiter un ou plusieurs sites internet ou application en ligne. Il s'agit de la location d'une partie des ressources d'un serveur (hébergement mutualisé) ou de ressources d'un serveur entier (hébergement dédié).

10.2. Tribers exploite une plateforme d'hébergement qui est accessible pour le grand public par le réseau internet au moyen de stations connectées au réseau internet. Tribers garantit un accès à sa plate-forme d'hébergement dans les conditions d'une fréquentation raisonnable et un accès aux boîtes de emails dans des conditions d'utilisation normale et raisonnable.

10.3. Le Client reconnaît par les présentes que les fluctuations de la bande passante et les aléas de son fournisseur d'accès sont des éléments pouvant entraîner une discontinuité dans les prestations fournies par la plate-forme d'hébergement Tribers, et extérieure à ses moyens techniques.

10.4. Les services d'hébergement mutualisé sont tarifés en fonction du volume d'espace disque utilisé pour stocker les contenus des sites ou applications, et en fonction d'une « bande passante » accordée (c'est à dire d'un volume de transfert de données à partir du site ou de l'application). Dans le cas d'un dépassement pendant un mois du volume d'espace disque ou de la bande passante prévus dans l'hébergement contracté, le

Client sera prévenu de ce dépassement. Au-delà de cette période de un mois, un abonnement pour l'espace disque ou la bande passante supplémentaires seront facturés au Client

10.5. Toute prestation d'hébergement d'application(s) et/ou de site(s) sur serveur dédié devra faire l'objet d'un contrat spécifique précisant les conditions particulières de la prestation et complétant ainsi les présentes conditions générales.

10.6. Tribers se réserve la possibilité de suspendre le fonctionnement de tout ou partie de sa plate-forme d'hébergement afin d'améliorer son fonctionnement ou pour toute opération de maintenance ou de mise à jour. Dans la mesure du possible, Tribers préviendra les Clients par e-mail ou via son site Web des opérations de maintenance ou de mise à jour envisagées, et ce, sans être tenue à aucune garantie, ni indemnité, ni dommages-intérêts d'aucune sorte vis à vis des Clients.

10.7. Tribers se réserve le droit d'interrompre toute application ou site du Client qui viendrait à constituer un danger pour le maintien de la sécurité ou de la stabilité de la plate-forme d'hébergement de Tribers. Dans la mesure du possible, Tribers informera préalablement le Client.

10.8. Sauf disposition expresse mentionnée en conditions particulières, Tribers n'effectuera aucune sauvegarde spécifiques des données des application ou sites hébergés : il appartient au Client de mettre en place ses propres procédures de sauvegarde ou de commander à Tribers une prestation à cet effet .

10.9. Tribers met à la disposition du Client une assistance technique par email à l'adresse support@tribers.com. Tribers fera le nécessaire pour répondre à la demande d'assistance du Client dans les meilleurs délais.

10.10. Toute prestation d'hébergement fournie par Tribers est conclue pour une durée initiale minimale de 2 (deux) ans, reconductible annuellement par tacite reconduction sauf en cas de résiliation demandée expressément par le Client par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 3 (trois) mois avant la date anniversaire de la prestation d'hébergement.

10.11. Toute prestation d'hébergement fournie par Tribers est payable annuellement et d'avance, au plus tard 7 (sept) jours avant la date anniversaire de la prestation. La facture sera établie et expédiée entre 30 (trente) et 10 (dix) jours avant la date anniversaire du renouvellement. Le règlement de cette facture doit parvenir à Tribers 7 (sept) jours avant la date anniversaire pour permettre le bon déroulement des opérations de renouvellement. A défaut de réception du règlement dans les 7 (sept) jours précédant la date anniversaire de la prestation d'hébergement, Tribers procédera à une relance par envoi d'un mail à l'adresse mail du Client. En l'absence de règlement, Tribers suspendra l'accès à l'hébergement concerné. Un second mail sera alors expédié au Client ; A l'issue d'une nouvelle période de 7 (sept) jours après l'envoi de ce second mail, en l'absence de règlement, Tribers considérera qu'il y a rupture du contrat de la part du Client ; L'hébergement, tous les contenus et les boîtes mails seront alors supprimés sans que le Client puisse prétendre à quelconque indemnité ou dédommagement.

## 11. Messagerie E-Mail

11.1. Tribers peut prendre en charge la mise en place et la gestion de services d'envoi et de réception de messagerie e-mail, dont les caractéristiques seront expressément définies en conditions particulières.

11.2. Le Client s'engage à ne pas utiliser sa ou ses boîtes de messagerie pour des opérations de mailing ou toute autre diffusion de masse, lesquelles pourraient avoir comme grave conséquence de faire passer le serveur de Tribers qui les héberge comme serveur de "spam" et le voir ainsi banni d'accès e-mail à internet.

11.3. Tribers se réserve le droit de suspendre sans préavis tout compte e-mail qui serait identifié à tort ou à raison sur internet comme compte émetteur de "spam", ou au sujet duquel une ou plusieurs plaintes qualifiées lui seraient parvenues témoignant d'une utilisation temporaire ou permanente de ce compte contrevenant aux dispositions légales en vigueur.

## 12. Droits d'auteur, propriété

12.1. Sauf en cas de délégation expresse à Tribers de la gestion des droits d'auteur, de propriété des médias et données utilisés dans le cadre de la prestation et de leur utilisation et reproduction, le Client assure être titulaire de tous les droits nécessaires de propriété, d'utilisation ou de reproduction de tous les médias et données utilisés dans le cadre des prestations effectuées pour lui par Tribers : œuvres artistiques, de l'esprit, dessins, graphiques, logos, musiques, photographies, vidéos... ainsi que tous les droits de propriété incorporelles ou intellectuelles pouvant porter sur les données, et garantit Tribers sans limitation de durée contre toute action pouvant être intentée contre tribers à ce sujet.

12.2. Sauf en cas de délégation expresse à Tribers de la gestion des droits de licence, marques et brevets, le Client assure être titulaire de tous les droits nécessaires de propriété, d'utilisation ou de licence des marques, brevets, logiciels utilisés ou cités dans le cadre des prestations effectuées par Tribers, et garantit Tribers sans limitation de durée contre toute action pouvant être intentée contre tribers à ce sujet.

12.3. Les textes ou documents transmis pour la conception et la réalisation de la prestation sont la propriété exclusive de Tribers et ne peuvent être réutilisés même à titre non public et non commercial qu'avec l'accord écrit de Tribers.

12.4. En cas de prestation confiée à Tribers qui induirait de sa part un travail soumis à un quelconque droit de propriété intellectuelle ou artistique, la cession éventuelle au Client de toute ou partie des droits associés à ces travaux sera précisée de manière expresse en conditions particulières, et matérialisée par une attestation explicite de cession de droits lors du transfert de propriété tel que défini à l'article 12.5 des présentes. A défaut, Tribers et ses sous-traitants demeurent propriétaires de tous les droits attachés à ces travaux.

12.5. Le transfert de propriété au Client des prestations effectuées par Tribers et éventuellement des droits associés si tel en a été convenu ne sera effectif qu'au moment du paiement intégral à Tribers du prix mentionné.

## 13. Prix et paiement

13.1. Le prix de la prestation est ferme, exprimé et payable uniquement en Euros. Il est payable 50 % à la commande et 50 % à la livraison par chèque ou virement bancaire sur le compte de Tribers dont les coordonnées figurent au bon de commande.

13.2. Tribers n'accepte que les chèques libellés en euros et tirés sur une banque française. Les chèques doivent être établis à l'ordre de Tribers et expédiés à l'adresse de Tribers figurant sur le bon de commande.

13.3. En cas de paiement par virement bancaire, le Client recevra les coordonnées bancaires de Tribers par email pour procéder au virement. L'intégralité des frais de virement est à la charge du Client. Le libellé de virement devra obligatoirement comprendre le numéro de bon de commande.

13.4. Les conditions de l'offre concernent exclusivement les prestations spécifiées aux devis et/ou aux bons de commande. Toute prestation supplémentaire et non prévue sur le devis et/ou sur le bon de commande fera l'objet d'une majoration équivalente à sa valeur. Le refus de paiement d'une telle prestation ouvrira le droit pour Tribers à la résiliation et au paiement intégral du contrat de vente, et à une indemnité égale au préjudice subi et/ou à la valeur de la prestation.

13.5. A défaut de paiement à l'une quelconque des échéances, les autres échéances deviendront immédiatement exigibles.

13.6. De plus, à titre de clause pénale et en application des dispositions légales, le Client sera de plein droit redevable d'une pénalité pour retard de paiement, calculée par application à l'intégralité des sommes restant dues, d'un intérêt égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal par mois de retard.

13.7. Sauf stipulation contraire exprimée sur la facture ou le bon de commande, aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé à une date antérieure à la date de paiement figurant sur le bon de commande.

13.8. Tout rejet de paiement de la part de l'établissement bancaire du Client entraînera une facturation de frais au moins égale à 100 €.

#### 14. Confidentialité

14.1. Tribers et le Client s'engagent à conserver confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie, de quelque nature qu'ils soient, financiers, techniques, sociaux ou commerciaux, auxquels ils auraient pu avoir accès au cours de l'exécution de la prestation.

14.2. La précédente disposition ne fait pas obstacle à ce que Tribers puisse faire état dans ses publicités ou documents commerciaux ou offres commerciales de toutes les commandes réalisées avec possibilité de mentionner la dénomination sociale du Client et la nature de la prestation effectuée par Tribers. Cette possibilité ne confère pas à Tribers un droit quelconque sur les marques ou contenus du Client autre que ceux précédemment évoqués.

#### 15. Résiliation, suspension

15.1. Tribers se réserve le droit de résilier ou suspendre de plein droit le contrat, sans que le Client puisse lui demander une quelconque indemnité, en cas de violation d'une des clauses des présentes conditions générales de vente et en particulier dans les cas suivants :

- Tribers se verrait notifier par des abonnés d'internet, que le Client ne respecte pas le code de bonne conduite internet ou fait un usage d'internet de nature à porter préjudice aux droits des tiers, qui serait contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public ;
- Tribers se verrait notifier par des ayant-droit que le Client reproduit et/ou diffuse illégalement des données protégées par un droit de propriété ;

- Tribers constaterait des actes de piratage. Dans le cas où l'une des hypothèses visées ci-dessus se réaliserait, Tribers se réserve le droit de mettre fin au présent contrat, sans indemnité ni préavis. D'autre part Tribers se réserve le droit de résilier ou de suspendre le contrat de plein droit et sans formalité judiciaire en cas d'incident ou de retard de paiement, et ce sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité.

- En cas de défaut de paiement total ou partiel de la part du Client.

Tribers sera alors en droit de réclamer la restitution de la prestation ou sa compensation, les acomptes perçus restant acquis à titre de dommages-intérêts.

15.2. Dans le cas de modification par Tribers de ses conditions générales de vente, le Client dispose de 2 (deux) mois à compter de la notification de ces modifications par Tribers pour faire valoir son droit de résiliation pour non acceptation des nouvelles conditions générales de vente.

15.3. En cas d'inexécution de ses obligations par une des parties, notamment en cas de non réalisation de la prestation de la part de Tribers ou en cas de défaut de paiement total ou partiel de la part du Client, la vente pourra être résolue de plein droit au profit de l'autre partie. La résolution prendra effet 30 jours après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse.

#### 16. Force majeure

16.1. Les parties ne sont pas responsables en cas de force majeure et notamment en cas de défaillance du réseau public de distribution d'électricité, grèves, guerres, tempêtes, tremblements de terre, défaillance du réseau public des télécommunications, pertes de connectivité internet dues aux opérateurs publics ou privés.

16.2. En cas d'évènement de force majeure, dûment reconnu, Tribers ne pourra pas être tenu pour responsable de tout retard ou inexécution. L'évènement de force majeure suspend les obligations liées au présent contrat pendant toute la durée de son existence. Si l'évènement de force majeure a une existence supérieure à trente jours, il donnerait droit à l'une ou l'autre des parties de résilier le présent contrat. Ce type de résiliation doit être signifié par lettre recommandée avec AR et prendrait effet dix jours après réception de la lettre, sans indemnité et sans préjudice des sommes restant dues et de tout dommages et intérêts.

#### 17. Droit applicable - Attribution de compétence

17.1. Les présentes conditions générales de vente sont soumises uniquement au droit français.

17.2. Compétence juridictionnelle : pour les contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation des présentes, seul sera compétent le Tribunal de Commerce.

17.3. Compétence territoriale : Tout litige, quelle que soit sa nature, relatif à la réalisation de la prestation, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, sera à défaut d'accord amiable de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce du lieu dans le ressort duquel se trouve le siège social de Tribers.

#### 18. Signature et liens

18.1. Tribers signe toutes ses créations ou gestion de site par une page "crédits" ou équivalent convenue avec le Client, et dont l'accès est fourni par un lien présent au moins une fois au sein du site, dans le plan du site ou dans le pied de page.

18.2. Dans le cadre d'information sur ses réalisations, Tribers se réserve le droit depuis son site tribers.com de créer un ou plusieurs liens vers une ou plusieurs pages publiques du ou des sites du Client.

----- FIN -----